

# PV Conseil Municipal du 24/03/2017

Téléphone : 02.99.34.10.20  
Télécopie : 02.99.34.09.04

**Date de convocation :** 17 mars 2017

**Début de séance :** 19h30  
**Fin de séance :** 21h30

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 13

**Nombre de pouvoirs :** 2

**Nombre de voix :** 15

**Secrétaire de séance :** Mme LECOQ Christelle

## 23-17 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

M. Jean-René ROCHER, adjoint aux finances, donne lecture au conseil municipal du budget primitif de la Commune qui se résume de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<b>Dépenses</b>	<b>713 450.00 €</b>	Reports = 144 431.34 € B.P. = 554 500.00 € <b>TOTAL ... 698 931.34 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>713 450.00 €</b>	Reports = 32 111,69 € B.P. = 666 819,65 € <b>TOTAL ... 698 931.34 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE ET VOTE** le budget primitif 2017 du budget principal de la Commune

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## 24-17 BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017

M. Jean-René ROCHER, adjoint aux finances, donne lecture au conseil municipal du budget primitif du Budget annexe assainissement qui se résume de la manière suivante :

	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
<b>Dépenses</b>	<b>42 100.00 €</b>	Reports = 0 € B.P. = 78 218,63 € <b>TOTAL ... 78 218,63 €</b>
<b>Recettes</b>	Reports = 70 605,13 € B.P. = 56 000,00 € <b>TOTAL ... 126 605,13 €</b>	Reports = 58 518,63 € B.P. = 19 700,00 € <b>TOTAL ... 78 218,63 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE ET VOTE** le budget primitif 2017 du budget annexe Assainissement

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## 25-17 TAUX D'IMPOSITION SUR LES MENAGES 2017

Le Conseil Municipal a la possibilité de faire évoluer les taux d'imposition en fonction des besoins budgétaires.

Aujourd'hui, compte tenu du coût de la baisse annoncée des dotations et des projets de la commune, la commission des finances propose de modifier les taux de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 15.50  
Taxe foncière bâti : 17.50  
Taxe foncière non bâti : 50.50

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **DECIDE** de modifier les taux d'imposition sur les ménages 2017 comme indiqué ci-dessus

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## 26-17 PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Bénéficiaires	Montants
Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE	260.51€
Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE	96.00 €
Communes du patrimoine rural de Bretagne	987.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **VALIDE** le montant des participations au titre de l'année 2017 comme indiqués ci-dessus

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

## 27-17 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A L'EPCI REPRESENTÉ PAR VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTÉ

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 en date du 24 mars 2014 (loi ALUR) prévoit le transfert aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme et de carte communale dans un délai de 3 ans après la date de publication de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant que la commune de Lohéac vient d'entamer une démarche de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à l'EPCI Vallons de Haute-Bretagne communauté

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**28-17 MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES  
TARIF D'INSCRIPTION**

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de Vallons de Haute-Bretagne Communauté, le Conseil municipal doit se prononcer sur le tarif d'inscription annuel de la bibliothèque de Lohéac.

Le groupe de travail qui s'est réuni sur ce projet a émis les conclusions suivantes :

- L'accès facilité à la lecture est primordial pour les enfants. Leur inscription en bibliothèque doit être favorisée le plus possible.
- L'inscription des usagers devra se faire dans la bibliothèque de leur commune de résidence, sauf pour les habitants des communes ne disposant pas de bibliothèque qui s'inscriront à la médiathèque communautaire à Val d'Anast.

Deux propositions de tarification sont proposées aux communes :

✓ **PROPOSITION 1**

Inscription gratuite

✓ **PROPOSITION 2**

Gratuité : -18 ans (inscription d'un mineur seul possible sur autorisation parentale)

Gratuité : étudiants et bénéficiaires des minima sociaux (à définir)

Tarif inscription adulte individuelle : 6 €

Tarif inscription familiale (à partir de 2 adultes à la même adresse) : 10 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** la proposition 1, soit une inscription gratuite annuelle pour la bibliothèque de Lohéac
- **INDIQUE** que cette décision est applicable sans limitation de durée, sauf délibération contraire
- **NOTE** que la mise en œuvre de ces décisions sera effective dès la signature de la Charte de coopération pour le réseau des bibliothèques
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Charte de coopération pour le réseau des bibliothèques de Vallons de Haute-Bretagne communauté

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**29-17 MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES  
MODALITES DE PRÊT**

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de Vallons de Haute-Bretagne Communauté, le Conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de prêt de la bibliothèque de Lohéac.

Les modalités de prêt proposées ont été réalisées dans le but de les harmoniser et de les simplifier au maximum pour une compréhension facilitée des usagers et une meilleure appropriation du réseau.

- Durée du prêt

La durée du prêt serait de 3 semaines pour tous les documents.

- Nombre de documents empruntables simultanément

Imprimés : 10 livres /carte

DVD : 1 DVD /carte

Nouveautés : 2 maximum /carte (tous supports confondus)

- Nombre de réservations possibles (par carte)

3 réservations simultanées /carte (réservations mises de côté durant 10 jours)

- Modalités d'emprunts pour les collectivités (écoles, assistantes maternelles, ...)

Proposition : 10 imprimés /carte accueil collectif

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** les modalités de prêt indiquées ci-dessus pour la bibliothèque de Lohéac
- **INDIQUE** que cette décision est applicable sans limitation de durée, sauf délibération contraire
- **NOTE** que la mise en œuvre de ces décisions sera effective dès la signature de la Charte de coopération pour le réseau des bibliothèques

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**30-17 MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES  
REGLEMENT INTERIEUR**

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de Vallons de Haute-Bretagne Communauté, le conseil municipal doit valider le règlement intérieur commun du réseau « Bibliothèque des Vallons ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **VALIDE** le règlement intérieur commun du réseau « Bibliothèques des Vallons »
- **DECIDE** de ne pas ajouter d'éléments spécifiques à la bibliothèque de Lohéac
- **INDIQUE** que cette décision est applicable sans limitation de durée, sauf délibération contraire
- **NOTE** que la mise en œuvre de ces décisions sera effective dès la signature de la Charte de coopération pour le réseau des bibliothèques

**VOTE : POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal autorise l'inscription de Maden LEPILLER, demandée par courrier en date du 7 mars 2017, la fratrie étant déjà scolarisée à l'école des Panvolettes.
- Le conseil municipal autorise M. le Maire à signifier l'intérêt de la commune à Vallons de Haute-Bretagne communauté pour une étude sur la mutualisation des contrats d'assurance.
- Les élus sont conviés aux Portes ouvertes de l'Ecole Saint-Sauveur le 7 avril prochain